



---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**

**Renseignements fournis conformément à la Convention  
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace  
extra-atmosphérique**

**Note verbale datée du 7 novembre 2014, adressée au Secrétaire  
général par la Mission permanente de l'Italie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), d'informer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que l'Italie a créé un registre des objets lancés sur une orbite terrestre ou au-delà.

